

Président-directeur de la publication :
Guillaume Prot - **Directrice générale :**
Véronique Billaud - **Directeur général adjoint
éditorial et stratégie :** Hugues Périnel -
**Directeur général adjoint administration
et finances :** Laurent Lévrino - **Directeur
du développement et des contenus :** Laurent
Boidi
Directeur des rédactions : Hugues Périnel.
Rédacteurs en chef : Nicolas Braemer,
Denis Courtois (DGS d'une communauté
de communes) denis-courtois@voila.fr
Secrétaire de rédaction : Annie Lozac'h-Menez
Maquette : Xavier Pau - **Illustrations :**
Pessin, Lasserpe, Cambon - **Photo de
couverture :** © mimon - Fotolia.com
Associé principal : Groupe Moniteur Holding
Régie pub. : 17 rue d'Uzès, 75108 Paris Cedex 2
Tél. : 01 40 13 31 86 - Fax : 01 40 13 51 08.
pub.collectivites@groupemoniteur.fr
Directeur régie : Cédric Fray. (01 40 13...): **Dirac-
teur commercial :** Jean-François Goasguen
(30.44). **Directrice Publicité internet :** Isabelle
Ghariani (33.81). **Publicité :** Gérald Glondu
(30.75), Emilie Vaneme (50.08), Anne-Marie
Roux (32.73), Yamina Sahraoui (38.19), Véro-
nique Gelin (30.19). **Opérations spéciales :** Nelly
Huet (32.22). **Assistante :** Sandrine Landi
(31.86).

Emploi et annonces classées (01 40 13...):
Directeur régie : Yves Denis. **Directeur com-
mercial :** Matthieu de Roffignac (33.01). **Directeur
des opérations :** Christian Fehr (38.77). **Equipe
commerciale :** Sandrine Aubret (13.04), Olivier
Bitong (13.06), Julie Chaume (13.07), Armelle
Eymas (37.78), Virginie Montagud (13.05).
Directeurs de clientèle : Laurence Leroy, Aissa
el Ouni, Yann Delzanno, Aude Sanchez
Impression : Deux-Ponts, ZA des
Condamines, Bresson, 38300 Eybens
Commission paritaire : 0214 T 89973
ISSN : 1278-2602 - **Dépôt légal :** à parution
Prix de vente par abonnement :

- administratif et sociétés privées : 92 €
TTC/an • personnel : 52 € TTC/an ;
- prélèvement automatique mensuel :
4,40 € TTC/an • Prix de vente au n° :
9 € TTC

Abonnements :

Tél. : 04 76 65 93 78 - Fax : 04 76 05 01 63.

Comité de rédaction :

Martine Poirot,
communauté de communes
Bassin de Pompey,
Jacques Bouyat,
communauté de communes
du Pays de Quimperlé,
Jean-Pierre Cottaz,
communauté d'agglomération
Bassin d'Aurillac,
Étienne Cuny,
communauté de communes
vallée de Saint-Amarin,
Michel Biré,
communauté de communes
Pays de la Loire,
Éric Landot, avocat.

Jean-Luc Bœuf



□ Mini CV

Jean-Luc Bœuf est actuellement cadre dirigeant dans une institution financière publique. Après un poste de chargé de mission sur l'aménagement du territoire puis de directeur des finances d'une région, il a exercé comme directeur général des services à tous les niveaux des collectivités territoriales françaises: commune de La Roche-sur-Yon, départements de l'Eure (27) et du Val-d'Oise (95), région de Franche-Comté. Il est auteur de nombreux ouvrages et articles, publiés par la Documentation française et dans la presse nationale (*Le Figaro*, *Libération*, *La Croix*, *Les Échos*, *La Tribune*) et spécialisée. Il est également enseignant à Sciences Po Paris, créateur du site www.millefeuilleteritorial.fr et expert associé à l'Institut Montaigne.

« Rendre la démocratie de proximité plus dynamique »

Observateur avisé du monde territorial et de la décentralisation, Jean-Luc Bœuf décrypte l'actualité territoriale.

Vous établissez un parallèle entre régions et communautés urbaines, dont vous notez les situations comparables à bien des égards. Qu'entendez-vous par là ?

Le parallèle entre les intercommunalités et les régions vient de deux éléments. Tout d'abord, un héritage historique qui, bien que lointain, les oblige à se positionner face au « *couple de la République au village* », à savoir le couple formé par la commune et le département.

Ensuite, intercommunalités et régions représentent un poids budgétaire comparable, puisque chacun de ces blocs pèse 12,5 % du budget cumulé des collectivités. Néanmoins, une différence saute aux yeux : la différence entre, d'une part, l'essor de l'intercommunalité et, d'autre part, la stabilisation du poids des régions dans notre architecture institutionnelle.

Quel regard porte l'observateur que vous êtes sur la réforme territoriale ?

Prise dans son ensemble, la réforme territoriale s'était donné trois objectifs : simplifier, économiser et clarifier notre mille-feuille territorial.

Pour l'intercommunalité, les buts recherchés étaient d'achever au plus tôt la carte intercommunale, de rationaliser les intercommunalités et de poursuivre la montée en puissance des gros établissements de coopération, avec par exemple la naissance des métropoles, sortes de « super-communautés urbaines ».

La mise en place des schémas départementaux de coopération intercommunale, sous la houlette jusqu'ici des préfets, a provoqué chez nombre d'élus une forte opposition. Cette réaction n'est pas sans rappeler celle qu'avait suscitée la tentative de regroupement des communes, conduite par l'État au début des années 1970. Ajoutons que l'entreprise est rendue aujourd'hui plus difficile du fait que l'État ne dispose plus des moyens juridiques et financiers qui étaient les siens à l'époque.

Comment se porte aujourd'hui la décentralisation ?

La France est un pays de commémoration : l'anniversaire de la loi du 2 mars 1982, portant droits et libertés des com-

munes, des départements et des régions sera fêté comme il se doit. Cependant, la décentralisation ne se résume pas à la réussite incontestable du rapprochement du pouvoir des élus. Nous devons pousser plus loin l'analyse et rendre la démocratie de proximité plus dynamique.

Les réformes qui ont accompagné la décentralisation ont déjà permis une meilleure participation des citoyens aux affaires locales (démocratisation des enquêtes, démocratie de proximité). Pour se porter encore mieux, la décentralisation doit aujourd'hui prendre en compte les multiples casquettes de celles et ceux qui vivent dans les territoires et qui endossent, chaque jour, les habits parfois contradictoires de contribuable, d'usager, d'électeur et de citoyen...

La pédagogie est nécessaire pour que les contradictions soient levées entre l'usager, adepte du « toujours plus », le contribuable, qui accepte difficilement de payer plus, des formes d'expression (enquêtes publiques, conseils de quartier...) monopolisées par certains, et l'électeur qui doit garder l'enthousiasme de participer à la vie de la cité par son vote.

Comment résumeriez-vous les enjeux de l'intercommunalité pour demain ?

Trois enjeux attendent en effet l'intercommunalité pour demain.

Premièrement, il faut réussir ce que l'on pourrait appeler « l'équilibre de la différenciation » pour que citoyens et contribuables s'y retrouvent, de la petite communauté de communes de quelques milliers d'habitants à la grosse métropole à taille européenne.

Deuxièmement, il convient de rendre plus visibles les mutualisations entre les villes et les intercommunalités : ce sera la meilleure preuve du succès et de la maîtrise des coûts des politiques publiques conduites par les élus.

Enfin, troisièmement, il faut passer avec succès le cap du scrutin fléché de 2014 qui verra pour la première fois la désignation directe des conseillers communautaires.

Propos recueillis par Bruno Cohen-Bacrie